

Ovide au Palais fédéral ou les métamorphoses d'un futur Institut

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1972)**

Heft 200

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1016204>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

surtout constituée par des petits propriétaires immobiliers urbains, les principales gérances immobilières restant à l'extérieur. Cette sécession fribourgeoise, qui retarde d'autant la reconnaissance officielle de la convention romande du 4 décembre 1970 par le Département fédéral de l'économie publique, va constituer l'amorce d'une lutte fratricide et sans merci entre des intérêts immobiliers divergents du canton de Fribourg. L'aboutissement de cette lutte est aujourd'hui connu : deux Chambres immobilières fribourgeoises se sont constituées dans ce canton. Le film des événements montre la violence et l'acharnement juridiques des adversaires.

1^{er} mai 1972 : M. Macheret refuse de recevoir des représentants de la Chambre de commerce fribourgeoise, association chargée d'apporter sa médiation dans le conflit qui oppose la Fédération immobilière romande à M. Macheret.

9 juin 1972 : neuf régisseurs de la Sarine, de la Singine, du Lac, de la Gruyère et de la Broye demandent à la Chambre de commerce une réunion pour décider la création imminente d'une Chambre fribourgeoise immobilière.

Août 1972 : M. Macheret réunit le comité de l'Association fribourgeoise des intérêts immobiliers et propose de convoquer pour le 6 septembre 1972, une assemblée générale extraordinaire de son association pour décider le changement de nom de celle-ci en Chambre immobilière fribourgeoise.

Fin août 1972 : mis au courant de cette manœuvre destinée à prendre de vitesse toute autre initiative en matière immobilière, le directeur de la Chambre de commerce cherche à entrer en contact avec M. Macheret.

4 septembre 1972, à 8 h. 30 : au cours d'une entrevue avec le directeur de la Chambre de

commerce, M. Macheret, désinvolte, rejette toutes les offres de celui-ci, persuadé qu'il créera « sa » Chambre immobilière le premier.

5 septembre 1972, à 11 heures : un consortium de régisseurs, banques, compagnies d'assurances etc., opposés à M. Macheret, se réunit de toute urgence au cours d'une séance préparatoire à la constitution d'une Chambre immobilière.

5 septembre 1972, à 20 h. 30. : sous la présidence du directeur de la Chambre de commerce, une assemblée constituante se réunit et crée une Chambre immobilière fribourgeoise.

6 septembre 1972, à 20 h. 15 : création d'une seconde Chambre immobilière fribourgeoise dirigée par M. Macheret qui demande immédiatement l'inscription de sa nouvelle Chambre au Registre du commerce.

Le Conseil d'Etat doit maintenant trancher !

Ovide au Palais fédéral ou les métamorphoses d'un futur Institut

Nous avons évoqué, il y a quelques mois (DP 175) les querelles suscitées par l'idée de créer en Suisse, à l'imitation de ce qui existe déjà à l'étranger, notamment en Scandinavie, un institut voué à l'étude de la paix et de la guerre. Dernier acte (provisoire) de cette fondation qui n'en finit pas, le Conseil fédéral vient de faire connaître la liste des membres du comité provisoire de création du dit institut.

Dont le nom d'ailleurs a subi une évolution bien caractéristique. Car dans son postulat de 1966, à l'origine de toute l'affaire, le conseiller national Max Arnold avait invité le Conseil fédéral à créer un « institut suisse pour l'étude des conflits, la protection de la paix et la limi-

tation des armements ». Dans le rapport qui est demandé à l'ancien ambassadeur Roy Ganz en 1970 sur ce problème, le nouvel organisme devient « l'institut suisse pour l'étude des conflits et la protection de la paix ». La préconsultation terminée, il ne restera plus qu'un « institut fédéral de recherches sur les relations internationales et les causes des conflits ».

Le comité provisoire qui vient d'être désigné reflète bien, et cette évolution, et l'habituel panachage politique, linguistique, confessionnel, militaire et social des commissions fédérales. Il comprend en effet l'ancien motionnaire de 1966, secrétaire général de la VPOD, Max Arnold, et l'actuelle conseillère nationale de Lucerne, démocrate-chrétienne, M^{re} Josi Meier, pour l'équilibre des partis ; les professeurs Christian Dominicé et Jacques Freymond de Genève pour la Suisse romande, l'armée et les sciences juridiques et historiques, le théologien Hans Ruh, directeur de l'Institut d'éthique

sociale de la Fédération des Eglises protestantes suisses pour l'exigence morale, et les professeurs Aloïs Riklin et Daniel Frey, de Saint-Gall et Zurich, pour la Realpolitik. A qui s'ajoutent le journaliste Peter Frey, du « Tagesanzeiger », l'ancien ambassadeur Anton Ray Ganz et Pierre Boissier, membre éminent du CICR, et enfin Gurt Gasteyger, professeur à l'Institut atlantique de Paris, centre de recherches plutôt tourné vers le grand large. Un quateron de fonctionnaires complète la liste. De partisan des institutions qui travaillent pour la paix, contre la guerre, peut-être avec les moyens du bord, il n'en est pas question ici. On n'attendra pas de ce comité un élan contestataire, ni la « révolution » dont on agita le spectre en Suisse alémanique lors des discussions nées de l'idée d'un tel institut. Il faut espérer cependant que ses membres sauront jeter les bases d'un travail scientifique dans un domaine encore à défricher dans notre pays.